

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index : MDE 29/2037/2015  
AILRC-FR  
7 juillet 2015

### **Maroc. Amnesty International demande des explications sur l'arrestation et l'expulsion de deux de ses délégués**

Mardi 7 juillet, Amnesty international a écrit aux autorités du Maroc pour leur demander des éclaircissements, par écrit, sur les raisons de l'arrestation, de la détention et de l'expulsion du Maroc de deux délégués de l'organisation, survenues le 11 juin 2015 ; elle demandait aussi la levée de toute interdiction d'accès au territoire pouvant avoir été infligée à l'un d'entre eux. Près d'un mois après les faits, les autorités marocaines n'ont toujours pas fourni ces informations à l'organisation.

Dans une lettre envoyée au Premier ministre Abdelilah Benkirane, Amnesty International a exprimé sa consternation face à l'arrestation, la détention et l'expulsion de John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale de l'organisation, et d'Irem Arf, chercheuse spécialisée dans les droits des réfugiés et des migrants, le 11 juin 2015. Ces deux délégués étaient arrivés au Maroc le 8 juin pour participer à une mission d'établissement des faits concernant la situation des migrants et des réfugiés à la frontière espagnole. Trois jours après, ils ont été arrêtés et interrogés dans des postes de police situés respectivement à Rabat et Oujda, notamment sur l'identité des personnes qu'ils devaient rencontrer. Amnesty International a demandé aux autorités marocaines de lui indiquer les raisons de leur arrestation et de leur détention et souligné que, même si Irem Arf avait pu informer l'organisation du lieu où elle se trouvait, John Dalhuisen avait été de fait détenu au secret pendant plus de quatre heures étant donné que les policiers n'avaient pas informé ses proches et avaient refusé qu'il le fasse lui-même, en violation de l'article 66 du Code de procédure pénale du Maroc.

L'organisation leur a également fait part de sa surprise quant au contenu d'une déclaration formulée le 11 juin par le ministère de l'Intérieur, qui précisait que les deux délégués avaient été expulsés car leur visite n'avait pas été autorisée au préalable. Amnesty International a rappelé aux autorités marocaines qu'elle pouvait accéder au territoire marocain librement depuis 1993 et qu'elle les avait prévenues de la visite de ses délégués le 19 mai 2015, comme elle avait pour habitude de le faire avant chaque visite dans le pays. L'organisation a par ailleurs attiré l'attention sur le fait que, après qu'une de ses délégations s'est vue refuser l'entrée sur le territoire marocain le 12 octobre 2014, les autorités marocaines lui ont assuré par écrit le 24 novembre 2014 qu'il n'avait « jamais été question d'imposer des restrictions aux visites des délégations d'Amnesty International » et ont réaffirmé cette position à plusieurs reprises lors d'une rencontre avec l'organisation à Rabat le 18 mai 2015.

Amnesty International a remis en cause les vagues explications fournies par les autorités marocaines au moment de l'expulsion de John Dalhuisen et leur a demandé de lever toute interdiction d'accès au territoire qu'elles lui auraient infligée. Ce dernier avait reçu un arrêté d'expulsion indiquant comme motif officiel « menace pour l'ordre public » et lui interdisant de revenir au Maroc.

Amnesty International a réaffirmé sa volonté de dialoguer et rappelé aux autorités marocaines qu'elle tentait en vain de rencontrer le ministère de l'Intérieur depuis novembre 2014 pour aborder les problèmes concernant l'accès de l'organisation au pays pour y effectuer des recherches. Elle a déclaré qu'elle attendait maintenant que les autorités proposent une date pour une réunion de haut niveau, comme elles l'avaient suggéré en mai 2015.